

**DEPARTEMENT PROJET,
PRISE EN CHARGE DU PATIENT,
VIGILANCE et POLITIQUE QUALITE**

**DIRECTION DE L'ACCUEIL
ET DES RELATIONS AVEC L'USAGER**

Téléphone : 02.98.52.61.08
Fax : 02.98.52.66.14
Mél : sa.daru@ch-cornouaille.fr

QUIMPER, le 19 août 2011

**LE DIRECTEUR
du Centre Hospitalier de Cornouaille**

à

**Madame LE MENN Silviane
Résidence de Prat Maria
9 rue du Léon
29000 QUIMPER**

Réf. : n° 2011 - 877 JRP/SLM/CP/HM

Référence à rappeler dans toute correspondance :
PAC 2011-480 LE MENN Silviane

Madame,

En réponse à vos récents méls des 11 et 12 août 2011, nous revenons vers vous au sujet de votre réclamation initiale qui concernait votre prise en charge dans l'unité d'accueil et de traitement des Urgences du 31 janvier 2011.

Je tiens tout d'abord à souligner ma réponse tardive et vous prie de bien vouloir m'excuser.

Il résulte des informations que j'ai pu rassembler grâce au responsable d'unité que vous avez bénéficié d'une prise en charge adaptée par un médecin senior urgentiste.

Au cours de cette prise en charge, le médecin a été amené à vous poser un certain nombre de questions pour lui permettre d'orienter son diagnostic. A ce titre, la question concernant la consommation d'alcool est une question habituelle posée par les médecins urgentistes lors de la prise en charge des patients afin d'établir un tableau clinique complet de chaque malade.

Je note que vous avez également bénéficié des examens biologiques habituels et d'un électrocardiogramme, qui se sont révélés normaux. Vous avez aussi été examiné par l'équipe médicale de l'unité médico-psychologique.

Compte tenu des résultats de ces différents examens, j'ai prononcé votre sortie de l'hôpital.

J'ai, par ailleurs, pu lire les informations que vous diffusez sur votre blog. Celles-ci sont susceptibles de porter atteinte à l'image et à la notoriété de l'hôpital ainsi qu'aux professionnels qui y exercent. Je vous informe avoir pris conseil auprès d'un avocat pour examiner cette question.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Roger PAUTONNIER